



**GUIDE INFORMATIF POUR LES ÉLÈVES ÉTRANGERS
QUI S'INCORPARENT TARDIVEMENT AU SYSTÈME
ÉDUCATIF DE NAVARRE**



**Gobierno de Navarra
Nafarroako Gobernua**

Departamento de Educación
Hezkuntza Departamentua

Enero 2007

Servicio de Atención a la Diversidad, Multiculturalidad e Inmigración
Sección de Multiculturalidad e Inmigración

Présentation

Le présent guide informatif est essentiellement conçu pour les élèves étrangers qui s'incorporent tardivement au système éducatif, son but est de conseiller les familles qui arrivent en Navarre avec des enfants en âge scolaire, et de les informer sur toutes les possibilités éducatives et de scolarisation que notre Communauté leur offre. C'est aussi un outil qui aidera les Centres et les Commissions de Scolarisation à réaliser les tâches de scolarisation et de conseil qu'ils réalisent.

Il offre des informations sur le processus d'admission des élèves, sur la structure du système éducatif par niveaux d'enseignement, sur les services éducatifs complémentaires offerts par les centres, sur les organes dont disposent les centres d'enseignement pour la participation des parents et des élèves et les droits et les devoirs qu'ils ont au sein de la communauté éducative.

Les centres scolaires doivent compléter cette information en apportant des données plus concrètes sur le projet éducatif, l'offre académique et les normes de cohabitation dont ils sont dotés.

Nous espérons que ce simple outil puisse contribuer à obtenir une véritable égalité de chances dans l'éducation et qu'il favorise le processus d'accueil et d'assistance à toutes les personnes qui viennent à Navarre avec le souhait de s'intégrer dans notre Communauté.

Luis Campoy Zueco,
Conseiller d'Éducation

INDEX

- 1. Processus de scolarisation des élèves**
 - 2. Le système éducatif en Navarre**
 - 3. Équité dans l'Enseignement**
 - 4. Services éducatifs complémentaires**
 - 5. Organes de participation des parents et élèves dans les centres**
 - 6. Droits et devoirs des parents et des élèves**
 - 7. Adresses et Téléphones d'intérêt**
- 
- A faint, light-colored map of the Navarre region in northern Spain is visible in the background of the page. The map shows the geographical outline of Navarre, with some internal regional divisions. The map is semi-transparent and serves as a decorative background element.

1.- PROCESSUS DE SCOLARISATION DES ÉLÈVES

¿Où doit-on se rendre pour demander un place scolaire ?

Toutes les familles qui ont des enfants d'âge scolaire ont le droit de demander une place dans le centre d'enseignement qu'elles souhaitent, public ou sous contrat.

Les élèves qui s'inscrivent pour la première fois dans un centre d'enseignement peuvent demander à être informés et conseillés à travers des organismes suivants :

- **Les centres d'enseignement mêmes**

On doit présenter la demande d'admission, avec la documentation requise, dans le centre d'enseignement que la famille a choisi en premier lieu.

Les listes des élèves admis et exclus doivent être affichées dans les centres d'enseignement, ainsi que les dates et les conditions requises pour formaliser l'inscription.

Il y a deux délais de présentation des sollicitudes :

Délai Ordinaire : entre mars et avril.

Délai Extraordinaire : au début du mois de septembre.

Les délais et les conditions requises pour la scolarisation sont publiés dans le Bulletin Officiel de Navarre.

- **Commissions Locales de Scolarisation**

Afin de conseiller les familles qui le souhaitent, le Département d'Éducation a favorisé la création de Commissions Locales de Scolarisation dans les localités de Navarre où il y a, en même temps, des centres d'enseignement publics et sous contrat.

Elle offre aussi une proposition de scolarisation, en fonction de la demande des familles et des possibilités des centres de la localité. Cette proposition doit se baser sur la libre élection du centre des parents et sur une distribution équilibrée des élèves.

Les Commissions Locales de Scolarisation effectueront un suivi de la scolarisation des élèves. Elles dépendent et sont coordonnées avec la Commission Générale de Scolarisation du Département d'Éducation du Gouvernement de Navarre et elles ont été constituées dans les localités suivantes :

COMMISSIONS LOCALES DE SCOLARISATION

| Localité | Téléphone de la Mairie | E-mail |
|--------------|------------------------|--|
| BARAÑAIN | 948 286310 | eibanez@baranain.com |
| BURLADA | 948 147354 | oficinainmigracion@burlada.animsa.es |
| ELIZONDO | 948 580006 | depositari@baztan.animsa.es |
| ESTELLA | 948 548200 | ssbestella@infolocal.org |
| LODOSA | 948 693032 | lodosa.ssbases@animsa.es |
| MUTILVA BAJA | 948 244946 | ssbaranguren@infolocal.org |
| SANGÜESA | 948 870005 | loli@ssb.e.telefonica.net |

| | | |
|---------|------------|--|
| TAFALLA | 948 701811 | iolcoz@tafalla.animsa.es |
| TUDELA | 948 826751 | asistentesocial@tudela.com |
| VILLAVA | 948 130734 | ssbvillava@infolocal.org |

- **Commission Générale de Scolarisation**

Cet organisme reçoit et enregistre les données de scolarisation qui se produisent à travers des Commissions Locales de Scolarisation et des centres publics et sous contrat.

C'est l'organisme qu'elle coordonne et duquel dépend la scolarisation des élèves en Navarre.

Si une famille pense que l'on a porté atteinte à son droit d'inscrire son enfant dans un centre d'enseignement public ou sous contrat, elle devra le communiquer à la Commission de Scolarisation de sa localité ou bien à la Commission de Scolarisation de la Département D'Éducation, en téléphonant au numéro 848 426977.

2.- LE SYSTÈME ÉDUCATIF EN NAVARRE

En Espagne la scolarisation est obligatoire jusqu'à 16 ans. À partir de cet âge, la personne décide si elle souhaite continuer dans l'enseignement post-obligatoire ou rentrer dans la vie active.

L'enseignement obligatoire et post-obligatoire se fait aussi bien dans les centres publics que dans les centres sous contrat.

L'enseignement obligatoire et post-obligatoire dans tous les centres de cette communauté est gratuit.

En Navarre, l'enseignement du basque est organisé d'après les zones géographiques et les modèles linguistiques que la loi du basque établit.

Modèles linguistiques

Modèle G: enseignement en espagnol

Modèle A: enseignement en espagnol avec le basque comme matière

Modèle B: les matières sont données en basque et en espagnol

Modèle D: enseignement en basque avec les matières de langage et de littérature données en espagnol

Dans la zone bascophone, l'élève peut opter pour les modèles : A, B et D.

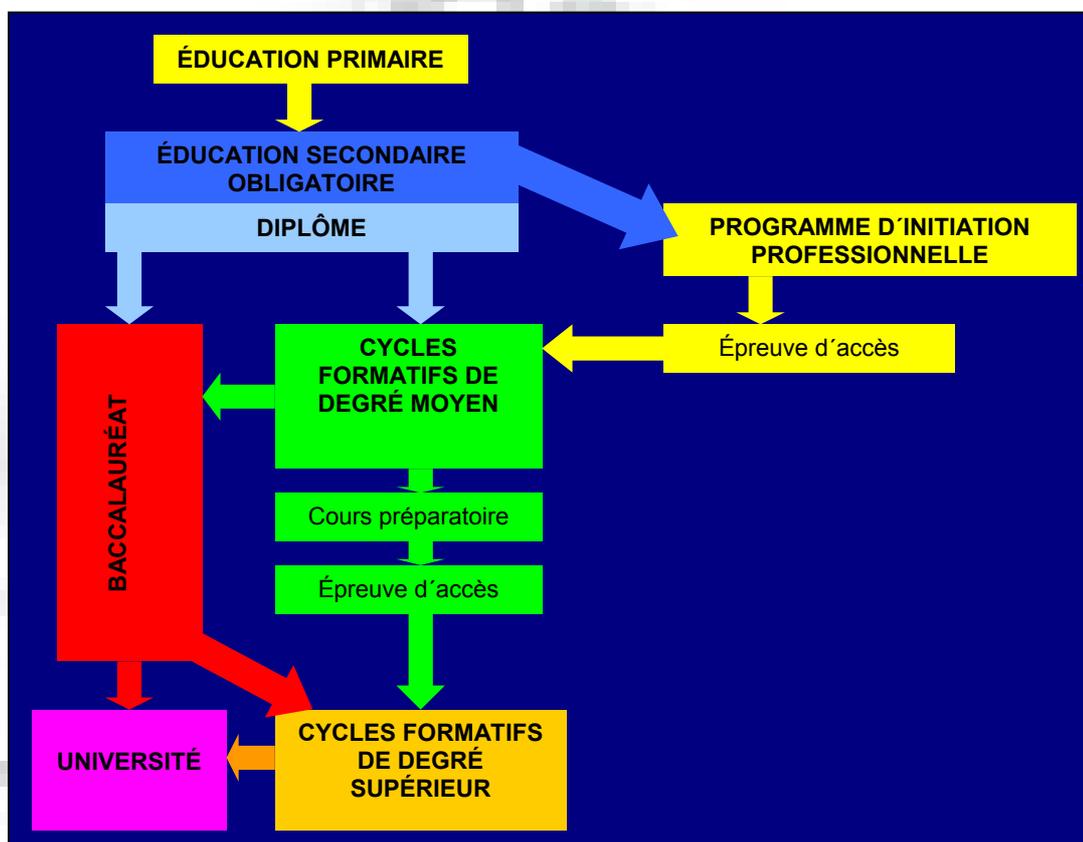
Dans la zone mixte, l'élève peut opter pour les modèles : A, B, D et G.

Dans la zone non bascophone, l'élève peut opter pour les modèles : A et G.

Au moment de l'inscription de l'élève dans un centre, il faut indiquer dans la feuille de sollicitude le modèle linguistique choisi.

L'élection de modèle linguistique va durer pendant tout le cycle scolaire. Cependant, on peut solliciter le changement de modèle avant la fin du cycle et celui-ci sera accepté ou refusé selon le procédé établi.

Dans la zone bascophone tous les élèves ont comme matière la langue basque. Les élèves dont la résidence n'est pas habituelle peuvent solliciter l'exemption de cette matière.



- **Enseignement de 0 à 3 ans**

Il est volontaire et les familles versent une somme mensuelle selon leurs possibilités.

À Pampelune, pour plus d'information, veuillez vous adresser à :

- Écoles Infantines de la Mairie de Pampelune C/ Conde Oliveto, 4 2º Izda. Ou en téléphonant au 948 221101 y 948 221103.
- Institut Navarrais de Bien-Être Social du Gouvernement de Navarre C/ González Tablas, s/n Tel 848 426900.

Dans les autres localités de Navarre vous pourrez vous informer dans les Mairies ou à l'école maternelle correspondante.

- **Enseignement de 3 à 6 ans (Enseignement Préparatoire)**

Il est volontaire et son but est de contribuer au développement physique, affectif, social et intellectuel des enfants.

On peut y assister dans des centres d'Enseignement Infantin et Primaire publics et sous contrat.

En Navarre, à partir de trois ans, 100% des élèves sont scolarisés dans l'Enseignement Préparatoire.

- **Enseignement de 6 à 12 ans (Enseignement Primaire)**

Il se compose de six cours académiques qui, en principe, se poursuivent entre six et douze ans.

Au cours de ce cycle, l'action éducative vise l'intégration des différentes expériences et apprentissages des élèves et s'adapte à leurs rythmes de travail.

On peut y assister dans des centres d'Enseignement Préparatoire et Primaire publics et sous contrat.

- **Enseignement de 12 à 16 ans (Enseignement Secondaire Obligatoire)**

Il se compose d'autres cours qui, en principe, se poursuivent entre douze et seize ans.

Dans l'Éducation Secondaire Obligatoire on fera spécialement attention à l'orientation éducative et professionnelle des élèves.

Le certificat de Diplômé en Éducation Secondaire Obligatoire permettra d'avoir accès au Baccalauréat, à la Formation Professionnelle de degré moyen et à la vie active.

Les élèves qui poursuivent l'Éducation Secondaire Obligatoire et ne sont pas reçus à l'examen final, recevront un certificat de scolarité où l'on indiquera les cours suivis et ils pourront poursuivre leurs études dans des Ateliers Professionnels ou dans des Programmes d'Initiation Professionnelle.

On peut y assister dans des centres d'Enseignement Secondaire publics et sous contrat.

- **Éducation post-obligatoire : Baccalauréat et Formation Professionnelle**

Le Baccalauréat

Son but est de donner aux élèves une formation, une maturité intellectuelle et humaine, des connaissances et des aptitudes qui leur permettront de réaliser des fonctions sociales et de rentrer dans la vie active. Il permettra aussi aux élèves d'accéder à des études supérieures.

Il se compose de deux cours et se fait dans des modalités différentes.

Une fois que l'on passe le Baccalauréat on peut accéder à des cycles de formation supérieure ou à des études universitaires.

On peut y assister dans des lycées d'enseignement secondaire.

La Formation Professionnelle de degré moyen et de degré supérieur

Son but est de préparer les élèves pour l'activité dans un domaine professionnel, ainsi que de contribuer à leur développement personnel et à l'exercice d'une citoyenneté démocratique.

Les cycles de formation seront de degré moyen et supérieur.

Une fois que l'on a franchi le cycle de formation Degré Moyen, on obtient le diplôme de Technicien qui permet d'accéder à la vie active, de préparer le Baccalauréat, ou une épreuve d'accès au cycle de Degré Supérieur.

Une fois que le cycle formatif de Degré Supérieur est achevé, on obtient le diplôme de Technicien Supérieur et on peut accéder à la vie active, ainsi qu'à certaines études universitaires.

• Enseignement artistique

Son but est de donner aux élèves la formation artistique des futurs professionnels de la musique, la danse, l'art dramatique, les arts plastiques et le dessin.

Pour avoir accès à l'enseignement artistique, il faut passer une épreuve spécifique d'accès.

Dans les Écoles de Musique ou de Danse on donne des cours d'Enseignements non Réglés, qui ne permettent pas d'avoir un diplôme officiel.

Dans les Conservatoires de Musique on obtient le Diplôme Professionnel à la fin du Degré Moyen, et le Diplôme Supérieur, dans la spécialité correspondante, à la fin du Degré Supérieur, ce dernier équivaut à tous les effets à celui de licencié.

Les enseignements d'Arts Plastiques et de Dessin sont organisés en Cycles Formatifs de Degré Moyen et de Degré Supérieur qui, comme dans la Formation Professionnelle, permettent d'obtenir des diplômes de Technicien et de Technicien Supérieur.

- Conservatoire Professionnel de Musique "Pablo Sarasate"
Tél.: 948 206680
C/ Mayor, 65
31001 Pampelune
cm.pablosarasate@pnte.cfnavarra.es
- Conservatoire Supérieur de Musique de Navarre
Tél. : 948 291211
C/ Aoiz s/n.
31004 Pampelune
cebaeste@pnte.cfnavarra.es
- Écoles de Musique et Écoles de Danse
Information dans les centres mêmes ou dans les Mairies respectives

- **Enseignement de langues**

L'enseignement de langues a pour but de former les élèves pour l'usage approprié des différentes langues et on les organise dans les niveaux suivants : basique, intermédiaire et avancé.

Les Écoles Officielles de Langues seront chargées de donner les cours de niveau intermédiaire et avancé.

ÉCOLES OFFICIELLES DE LANGUES

PAMPELUNE
Tél. : 948 206343
C/ Compañía, 6
31001 Pampelune
eipamplo@pnte.cfnavarra.es
www.pnte.cfnavarra.es/eoip/

PAMPELUNE
À distance
Edificio El Sario
Carretara Tajonar, s/n
Tél. : 948 291980
eipamplo@pnte.cfnavarra.es
www.pnte.cfnavarra.es/eitudela/

TUDELA
Tél. : 948 848095
C/ Magallón, 10
31500 Tudela
eipamplo@pnte.cfnavarra.es
www.pnte.cfnavarra.es/eitudela/

- **Enseignement pour adultes**

Son but est d'offrir aux adultes la possibilité d'acquérir, actualiser et compléter ou augmenter leurs connaissances et aptitudes pour leur développement personnel et professionnel ; et d'assister aux cours d'Enseignement Basique et d'Enseignement Post-obligatoire, adaptés à leurs conditions et à leurs besoins.

Ces cours s'adressent aux personnes de plus de 18 ans, mais de façon exceptionnelle, les personnes de plus de 16 ans qui le souhaitent et qui ont un contrat de travail qui ne leur permet pas d'assister à des centres d'enseignement en régime ordinaire, pourront assister à ces cours

Pour compléter cette information. vous pouvez vous renseigner auprès des centres suivants:

CENTRES D'ENSEIGNEMENT POUR PERSONNES ADULTES

PAMPELUNE
Centre José M^a Iribarren
(Éducation basique)
Tél.: 948 198658/59
C/ Bartolomé de Carranza, 5
31008 Pampelune
cebaeste@pnte.cfnavarra.es

ZONE DE TAFALLA
C/ San Isidro, s/n.
Tél. : 948 703470
31300 Tafalla
eipamplo@pnte.cfnavarra.es

PAMPELUNE
IESNAPA Felix Urabayen
(Secondaire et Éducation à Distance)
Tél. : 948 199571
C/ Bartolomé de Carranza, 5
31008 Pampelune
ies.baranain@pnte.cfnavarra.es

TUDELA
Centro d'Éducation d'Adultes
(Éducation Basique)
Tél.: 948 848096
Plaza San Juan, 1 bajo
31500 Tudela
eipamplo@pnte.cfnavarra.es

HUARTE
Zubiarte Euskaltegia (pour les élèves qui souhaitent apprendre le basque)
Tél.: 948 361091
C/ Mokarte Parkea, s/n
31620 Huarte
eipamplo@pnte.cfnavarra.es

ZONE D'ESTELLA
C/ Remontival, 7
Tél.: 948 556400
31200 Estella
cebaeste@pnte.cfnavarra.es

ZONE DE LA BARRANCA
Plaza Santo Cristo de Otadía, 21
Tél. : 948 563038
31800 Alsasua
cp.lossauces@pnte.cfnavarra.es

ZONE DE SANGÜESA
C/ Mayor, 21
Tél. : 948 338139
31420 Urroz Villa
cp.lossauces@pnte.cfnavarra.es

3.- ÉQUITÉ DANS L'ÉDUCATION

Élèves qui ont un besoin spécifique d'appui éducatif

Il est du ressort de l'Administration chargée de l'éducation de garantir la scolarisation régulière et d'assurer la participation des parents ou tuteurs aux décisions relatives à la scolarisation et aux processus éducatifs des élèves.

La scolarisation des élèves devra suivre les principes de normalisation et d'inclusion et garantira sa non discrimination et l'égalité effective dans l'accès et la permanence au système éducatif, en appliquant des mesures de flexibilité si nécessaire

Pour plus d'information et d'orientation vous pouvez vous adresser au Centre de Ressources d'Éducation Spéciale de Navarre (CREENA) c/ Pedro I, Pampelune Tél. : 948 198638.

4.- SERVICES ÉDUCATIFS COMPLÉMENTAIRES

- **Bourses et aides à l'étude**

Des convocations d'aides pour les livres, le transport et la cantine, ainsi que pour l'appui à l'enseignement pour les élèves qui ont des besoins spécifiques sont publiées,

Les sollicitudes doivent être présentées dans le centre où l'élève poursuit ses études.

Pour plus d'information vous pouvez vous adresser aux centres d'enseignement et au Département d'Éducation C/ Santo domingo, 1 Tél. : 848 426538.

- **Aides complémentaires**

Des aides économiques sont accordées pour aider les élèves qui se trouvent dans des conditions socio-économiques défavorables, orientées vers la réalisation d'activités, d'équipements et de matériel scolaire, au moyen de convocations publiées au Bulletin Officiel de Navarre et à travers les centres d'enseignement.

- **Cantine**

C'est un service complémentaire qui est offert par certains centres publics et sous contrat.

Les élèves qui sont scolarisés dans des centres publics des niveaux d'Enseignement Obligatoire, ont droit à ce service, lorsqu'ils sont inscrits dans le centre public qui leur correspond, d'après la distribution de zone scolaire établie par le Gouvernement de Navarre, à condition que le centre soit situé dans une localité autre que celle où l'élève a sa résidence habituelle.

Ils ont aussi le droit de solliciter cette aide aux élèves qui se trouvent dans des conditions socio-économiques défavorables à travers les Services Sociaux de la Mairie correspondante.

Les élèves qui sont scolarisés dans des centres sous contrat peuvent solliciter cette aide s'ils sont dans une situation socio-économique défavorable.

Dans tous les cas les aides seront sollicitées à travers les centres où les élèves sont scolarisés.

- **Transport**

Les élèves qui se scolarisent dans les cours d'Enseignement Obligatoire des centres publics, ont droit à ce service complémentaire, d'après la distribution de zone scolaire établie par le Gouvernement de Navarre, à condition que le centre soit situé dans une localité autre que celle où l'élève a sa résidence habituelle.

Il y a aussi une convocation d'aides pour les élèves qui doivent effectuer un déplacement égal ou supérieur à cinq kilomètres à une autre localité comme conséquence de l'élection du modèle linguistique (enseignement en basque dans les modèles A, B ou D).

Les aides seront sollicitées à travers les centres publics où les élèves sont scolarisés.

- **Homologation des diplômes**

Il n'est pas nécessaire de valider les études pour rentrer dans les cours de l'école Maternelle, Primaire et Éducation Secondaire.

Pour les études post-obligatoires, les démarches de validation s'effectuent à la Délégation du Ministère d'Éducation et Science C/ Iturralde y Suit, 13 Tél. : 948 979360.

5.- ORGANES DE PARTICIPATION DES PARENTS ET DES ÉLÈVES DANS LES CENTRES

• Conseil Scolaire

C'est l'organe compétent pour la participation des secteurs qui composent la communauté éducative du centre. Tous les parents et élèves qui appartiennent à la communauté éducative peuvent être éligibles et élus.

Parmi les fonctions qui leur sont propres se trouvent la programmation et le développement des activités scolaires complémentaires, visites et voyages, cantines et colonies de vacances. Il établit aussi les critères sur la participation du centre dans des activités culturelles, sportives et récréatives.

Il intervient dans l'admission des élèves dans les centres publics.

• Association de parents d'élèves (APYMAS)

Les parents peuvent appartenir de façon libre et volontaire aux associations qui peuvent être constituées dans les centres éducatifs.

Améliorer les relations des parents avec le collège, favoriser la collaboration des associations des parents entre elles, collaborer avec le centre et les organismes publics, organiser les activités éducatives, culturelles et sportives en faveur des élèves et de leurs parents, sont les objectifs, parmi d'autres, des associations de parents d'élèves.

Les associations de parents d'élèves pourront utiliser les locaux des centres d'enseignement pour la réalisation des activités qui leur sont propres.

6.- DROITS ET DEVOIRS DES PARENTS D'ÉLÈVES

Extrait des droits et des devoirs des élèves

Tous les élèves ont, entre autres, les droits suivants :

- Recevoir une formation intégrale qui favorise le développement de sa personnalité.
- Que sa liberté de conscience, ses convictions religieuses et morales et sa dignité personnelle soient respectées.
- Recevoir une éducation obligatoire gratuite et les aides précises afin de pourvoir ses besoins d'enseignement.
- Recevoir une orientation scolaire et professionnelle.

Néanmoins, les élèves ont aussi certains devoirs, parmi eux:

- Participer aux activités formatives.

- Respecter tous les membres de la communauté éducative.
- Suivre les orientations des professeurs.
- Assister à classe de façon ponctuelle.
- Respecter les installations du centre ainsi que le matériel scolaire.
- Respecter les normes d'organisation, de convivialité et de discipline du centre d'enseignement

Les centres donneront aux élèves une liste complète de leurs droits et devoirs.

Droits et devoirs des familles

En ce qui concerne l'éducation de leurs enfants, les parents ont les droits suivants :

- Que leurs enfants reçoivent une éducation avec les meilleures garanties de qualité, dans le cadre prévu par la Loi.
- Choisir librement le centre d'enseignement.
- Que leurs enfants reçoivent la formation religieuse et morale en accord avec leurs propres convictions.
- Être informés sur le processus d'apprentissage ainsi que sur l'intégration socio-éducative de leurs enfants.
- Participer au contrôle et gestion du centre éducatif, dans les termes établis par la Loi.
- Être entendus sur les décisions qui touchent à l'orientation académique et professionnelle de leurs enfants.

De même ils ont les devoirs suivants:

- Adopter les mesures nécessaires et demander l'aide pertinente pour que leurs enfants suivent les cours aux niveaux obligatoires de l'enseignement et qu'ils assistent régulièrement à classe.
- Les aider pour qu'ils réalisent les activités d'étude qui leur sont demandées.
- Les aider dans leur processus éducatif, en collaboration avec les professeurs des centres.
- Promouvoir le respect des normes établies dans le centre et de tous ceux qui forment la communauté éducative.

7.- ADRESSES ET TÉLÉPHONES D'INTÉRÊT

Département d'Éducation.

C/ Santo Domingo, 1 31001 Pampelune www.pnte.cfnavarra.es

- *Negociado de Información y Asesoramiento de padres y alumnos* (Service d'Information et d'Assistance aux parents et aux élèves): 848 426617
- *Negociado de Escolarización* (Service de Scolarisation): 848 426977
- *Negociado de Escolarización* (Service de Scolarisation): 848 426538
- *Sección de Multiculturalidad e Inmigración* (Section de Multiculturalité et d'immigration): 848 426618/04
- *Centro de recursos de Educación Especial de Navarra (CREENA)* Centre de Ressources d'Éducation Spéciale de Navarre. 948 198638

Ministère d'Éducation et de Science.

C/ Iturralde y Suit, 13-1°

- Haute Inspection d'Éducation Tél. : 948 979360

Services Sociaux des Mairies

PAMPELUNE

Unidad de Barrio (Service d'Assistance) du Casco Viejo (quartiers anciens)
Tél.: 948 212649/228746
C/ Jarauta, 43 bajo
31001 Pampelune

Service d'Assistance de Rochapea
Tél. : 948 132040/133279
C/ Beorlegui, 46
31015 Pampelune

Service d'Assistance de Echavacoiz
Tél.: 948 254359
Grupo Urdánoz, 7
31009 Pampelune

Service d'Assistance de Ensanche
Tél.: 948 230805/235361
C/ Padre Calatayud, 4 bajo
31003 Pampelune

Service d'Assistance de Ermitagaña
Tél.: 948 255354
C/ Ermitagaña, 42-44 bajo
31008 Pampelune

Service d'Assistance de Iturrama
Tél.: 948 276305
C/ Serafín Olave, 6 bajo
31007 Pampelune

Service d'Assistance de Mendillorri
Tél.: 948 160047/161900
C/ Concejo de Ardanaz, 4 bajo C
31016 Pampelune

Service d'Assistance de Milagrosa
Tél.: 948 242717/247685
C/ Río Irati, 9 trasera
31005 Pampelune

Service d'Assistance de Rochapea
Tél. : 948 132157/86
C/ Marcelo Celayeta, 51
31014 Pampelune

Service d'Assistance de San Jorge
Tél.: 948 127487/127133
C/ Sanducelay, 11
31012 Pampelune

Service d'Assistance de San Juan
Tél.: 948 251012/174324
C/ Monasterio de Tulebras, 3 bajo
31011 Pampelune

AUTRES LOCALITÉS

ALSASUA/ ALTSASUA
Tél.: 948 467662
C/ La Paz, 7
31800 Alsasua

ESTELLA
Té.: 948 548223
C/ Beorlegui, 46
31200 Estella

SANTESTEBAN / DONEZTEBE
Tél.: 948 451746
C/ Mercaderes, 17 bajo
31740 Santesteban

TAFALLA
Tél.: 948 701811
Plaza de Navarra, 5
31300 Tafalla

TUDELA
Tél.: 948 826761/51
C/ Díaz Bravo, 26
31500 Tudela

Entités sociales qui offrent des programmes d'intervention à des personnes étrangères

ANAFE-CITE

anafe@anafe-cite.org

Les services offerts sont les suivants:

- Assistance juridique et sociale.
- Emploi, (conseillers professionnels, bourse d'emploi).
- Formation pré-professionnelle et occupationnelle
- Information, sensibilisation.
- Recherche
- Médiation interculturelle
- Démarches de documentation

PAMPELUNE

Av. Marcelo Celayeta 75, A3-2°

(ancienne usine Matesa)

31014 Pampelune

Tél.: 948 136078

et TUDELA

C/ Ugarte D^a María, 12

31500 Tudela

Tél.: 948 826712

Service itinérant pour les villes de Peralta, San Adrián, Estella et Sangüesa, dans les locaux de CC.OO.

CARITAS NAVARRA

Les services offerts sont les suivants:

- Appui scolaire
- Assistance juridique et sociale
- Bourse d'emploi
- Formation
- Habiletés sociales
- Suivi familial
- Démarches de documentation

PAMPELUNE

C/ San Antón, 8 1°

31001 Pampelune

Tél.: 948 225909

TUDELA

C/ Alberto Pelárea, 2 bajo

31500 Tudela

Tél.: 948 826856

S.O.S. RACISME

Les services offerts sont les suivants:

- Activités interculturelles
- Assistance conseil aux immigrants
- Bureau pour dénoncer les situations de discrimination et de racisme.

Siège pour Navarre

C/ Zapatería, 31 1°

31001 Pampelune

Tél.: 948 211521

CROIX ROUGE

cigea@cruzroja.es

Les services offerts sont les suivants:

- Appui juridique, social et psychologique
- Cours en espagnol
- Formation
- Appartement d'accueil pour la femme en situation de difficulté sociale
- Plan d'emploi
- Programme d'assistance aux Immigrants
- Programme d'Assistance aux réfugiés
- Projet de retour volontaire
- Promotion de la Santé pour la femme immigrante

PAMPELUNE

C/ Leyre, 6

31002 Pampelune

Tél.: 948 206570/206360

TUDELA

Av. Pamplona, 7

31500 Tudela

Tel.: 948 827450

SEI (Servicio de Educación Intercultural) (Service d'Éducation Interculturelle)

ongsei@yahoo.es

Les services offerts sont les suivants:

- Accueil et accompagnement d'adolescents et immigrants et de leurs familles
- Activités interculturelles
- Connaissance de la culture d'accueil
- Développement d'habiletés sociales
- Formation du bénévolat
- Incorporation à des cours normalisés
- Intervention socio-éducative

UGT

Les services offerts sont les suivants:

- Assistance juridique et sociale.
- Insertion professionnelle
- Premier accueil
- Sensibilisation
- Démarches de documentation

PAMPELUNE
C/ San Fermín, 18 1º
31003 Pampelune
Tél.: 948 239739

PAMPELUNE
Av. Zaragoza 12, 1º
31003 Pampelune
Tél.: 948 291281

TUDELA
Plaza Cuesta de la Estación, 3
31500 Tudela
Tél.: 948 820289

Offre aussi des services à: Alsasua, Azagra, Caparroso, Estella, Olite, Peralta, San Adrián, Sangüesa et Tafalla.

Área funcional de Trabajo y Asuntos Sociales - Administración central (Oficina de extranjeros) Aire fonctionnelle de Travail et Affaires Sociales – Administration centrale (Bureau d'Immigration)

Av. de Bayona, 2. 31011 Pampelune

- Carte de séjour et de travail pour des pays non communautaires
Information et rendez-vous Tél.: 948 979330/33

Emploi

Service Navarrais d'Emploi

C/ Arcadio M^a Larraona, 1 pisos 2º y 3º
31008 Pampelune
Tél.: 848 424400

Centre de Formation Occupationnelle d'Iturrondo

Av. Villava, s/n
31600 - Burlada
Tél.: 948 136644

Infolocal

Tél.: 012

AGENCES POUR L'EMPLOI

PAMPELUNE
Segundo Ensanche
C/ Aoiz, 6
31004 Pampelune
Tél.: 948 151909

Vadoluengo
C/ Monasterio de Vadoluengo, 4
31008 Pampelune
Tél.: 948 199523/197181

Rochapea
C/ Errotazar, 9-11-13
31014 Pampelune
Tél.: 948 132850/86

TUDELA
C/ Dña. María Ugarte, s/n
31500 Tudela
Tél.: 948 821870/74

TAFALLA
Paseo Calatayud, 19
31300 Tafalla
Tél.: 948 700400/704561

ESTELLA
Plaza Sierra de Aralar, 2 bajo
31200 Estella
Tél.: 948 550712/556657

ALSASUA/ ALTSASUA
García Ximénez, 3
31800 Alsasua
Tél.: 948 562754

SANTESTEBAN / DONEZTEBE
Ctra. de Leitza, 1
31740 Santesteban
Tél.: 948 450309

AOIZ/AGOITZ
C/ Toki Eder, s/n
31430 Aoiz
Tél.: 948 336179

LODOSA
C/ Calvario, 1
31590 Lodosa
Tél.: 948 693408/662306

Delegación del Gobierno en Navarra (Délégation du Gouvernement de Navarre) :

Standard: 948 979000

Information au citoyen: 948 979100

Immigration et Documentation: 948 299700

Bureau d'Immigration – Passeports: 948 231769. C/ Bergamín, 31, Pamplona.

Protection Civile: Urgences et Police Forale: Tél.: 112